

La défense de l'Etat social de service public

1. Contexte

Le « pouvoir d'achat » des travailleurs ne dépend pas uniquement du niveau des salaires et des allocations sociales : le développement des services publics joue *un rôle central* dans **l'amélioration des conditions de vie et dans la lutte contre les inégalités sociales**. En rendant accessibles à la population une série de services essentiels pour l'exercice des droits fondamentaux (santé, logement, éducation, protection sociale, culture, transport, accès à l'eau et à l'énergie,...) ou pour la vie en collectivité (infrastructures, administrations, télécommunications...), les services publics constituent un des fondements de notre modèle social. C'est une part des richesses produites qui sont, par ce moyen, redistribuées et mises au service de l'intérêt général.

Mais il y a plus :

- ▶ les pouvoirs publics assurent un ensemble d'équipements et de services à la collectivité, indispensables **au développement durable de la société**. La transition vers une économie plus juste et plus respectueuse de l'environnement n'est pas envisageable sans investissement public dans la recherche et le développement, la formation des travailleurs, les équipements économiques, etc.
- ▶ la fonction publique constitue un formidable **contrepoids stabilisateur** de l'économie, que ce soit via le statut de ses agents (soustraits au *marché* du travail) ou encore grâce à la continuité de ses missions (également soustraites à la loi du plus-offrant). Elle constitue un instrument essentiel pour la maîtrise publique et donc collective des questions stratégiques et un moyen de créer...des emplois de qualité, socialement utiles.

En ce sens, la fonction publique demeure **le bras armé de l'action politique**, sans lequel tout changement de société serait impensable. Paradoxe : même la révolution néolibérale, dont on subit toujours les effets, n'a pu se réaliser sans l'intervention des pouvoirs publics ! La

¹ Cette **fiche d'actualité** est destinée aux militants en formation à l'Ecole syndicale de Bruxelles, afin de les aider à mieux comprendre certaines questions d'actualité et leurs enjeux syndicaux. **L'Ecole syndicale de Bruxelles** est une initiative de la *Centrale culturelle bruxelloise* (asbl) et de la FGTB de Bruxelles, avec l'appui du *Centre d'Education populaire André Genot* (CEPAG asbl) et du *Service d'Education permanente du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles*.

transformation de l'Etat social de services publics en Etat social actif nécessite, en effet, d'importants développements des services publics de l'emploi...

Les services publics se trouvent aujourd'hui dans une situation extrêmement difficile, au vu du sous-financement des pouvoirs publics, conséquence directe de la crise économique mais aussi de diverses réformes fiscales antérieures, qui ont substantiellement réduit les contributions des entreprises et des hauts revenus.

Vu la tendance constante à la réduction des coûts, les services publics recourent en outre de plus en plus massivement à **la sous-traitance** et à **l'externalisation de certaines tâches**, auparavant assurées en interne. Ce phénomène a bien sûr un impact sur les conditions de travail dans la fonction publique et précarise le statut de ses agents.

Les administrations font, par exemple, fréquemment appel à des firmes privées pour nettoyer leurs locaux. Afin de sélectionner ces sociétés, les pouvoirs publics utilisent obligatoirement la technique des marchés publics : les sociétés candidates sont invitées à remettre une offre de service répondant à un certain nombre de critères préétablis comme le prix, la qualité du service, la flexibilité du personnel affecté... Le plus souvent, le critère du prix est le seul qui fonde les choix des pouvoirs publics : l'on sélectionne alors « aveuglément » l'entreprise qui dépose l'offre de prix la plus basse, en manière telle que les travailleurs de ces sociétés sont soumis, à tout le moins, à une considérable pression sur leurs conditions de travail.

Enfin, la libéralisation d'un certain nombre de services publics n'a pas entraîné les effets positifs pourtant promis par les tenants du « tout-au marché », qui nous annonçaient principalement des baisses de prix et une augmentation de la qualité des services... Prenons pour exemple la libéralisation de la fourniture du gaz et de l'électricité. Par rapport à la situation antérieure, celle d'une électricité produite par des opérateurs privés et régulés par les autorités publiques, les prix de l'énergie se sont affichés... à la hausse au cours des dernières années ! Les services fournis par les fournisseurs d'électricité sont également à pointer du doigt. Les consommateurs, et plus spécifiquement les petits consommateurs comme les ménages, sont aujourd'hui confrontés à une offre de services manquant de transparence, à des offres tarifaires illisibles...

Les menaces qui pèsent sur les services publics sont donc légion : sous-financement structurel, précarisation des conditions de travail des agents, libéralisations et privatisations.

Pour l'ensemble de ces motifs, et pour chacun d'eux pris séparément, les services publics doivent être placés sous haute protection.

2. Enjeux

Les services publics sont aujourd'hui au cœur d'une **offensive libérale menée au niveau de l'Union européenne** : le capital veut faire main basse sur ces secteurs, qui représentent des opportunités de marchés et donc de profits gigantesques, au détriment de la satisfaction des besoins sociaux. Derrière les notions de SIEG (Services d'intérêt économique général) et de SSIG (Services sociaux d'intérêt général), qui tendent à déforcer le concept même de « service public », l'UE impose l'idée selon laquelle la loi du marché doit être partout la règle, l'intervention publique, l'exception...

Cette offensive se traduit de différentes manières:

- ▶ par des **campagnes médiatiques de désinformation** de l'opinion publique, discréditant les services publics à grand renfort de clichés sur les travers de la bureaucratie, l'indigence des agents, la politisation des services, ou encore la 'gréviculture' des syndicats de fonctionnaires ;
- ▶ par l'imposition de politiques de **restrictions budgétaires** (enveloppes fermées,...) dans un contexte de besoins croissants, ce qui étouffe les services publics et entraîne tant une dégradation des conditions d'emploi des travailleurs qu'une diminution de la qualité des services offerts à la population (notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé) ;
- ▶ **par l'ouverture à la concurrence de secteurs-clés** : services publics d'emploi, éducation, santé, ... ;
- ▶ par la **libéralisation de certaines entreprises publiques** (télécommunications, services postaux, énergie,...), qui tend à remplacer des monopoles publics par de grands groupes...*quasi-monopolistiques privés* !, également au détriment de l'emploi, des conditions de travail et de la qualité du service offert (augmentations de prix) ;
- ▶ par le démantèlement des services intégrés, via la sous-traitance ou la **privatisation des segments et activités les plus lucratifs, la décentralisation** et le glissement progressif d'une planification publique vers une régulation par le marché ;
- ▶ par l'introduction, dans le secteur public et l'administration, de **méthodes de gestion et d'évaluation issues du privé** : objectifs fixés en termes de rentabilité économique, approche « client », augmentation de la tension salariale, rémunération à la performance, multiplication des contractuels au détriment des statutaires... ;
- ▶ par une conception réductrice du service public, supplanté par la notion de « **service universel** » ; la poursuite de l'intérêt général et la lutte pour l'égalité sont alors négligées, au profit d'une approche minimaliste, basée sur « la fourniture minimale à tous de services de base considérés comme 'essentiels' » ;
- ▶ par une conception de l'intervention publique en termes de « **filet de sécurité** » : non pas dans une perspective de prévention par le maintien/l'amélioration des conditions de vie de tous, mais via une action « correctrice » et ciblée sur « les plus pauvres des pauvres ». L'intervention publique n'est conçue, dans cette perspective, que comme un **simple palliatif du marché** ; elle doit se limiter à agir lorsque le marché ne le peut/ne le veut pas ;
- ▶ par la **multiplication des « Partenariats Public-Privé » (PPP)** dans la mise en œuvre, le financement et la gestion de certains services publics et infrastructures collectives.

Or, une logique marchande et concurrentielle n'est pas compatible avec les principes qui fondent les services publics :

- ▶ la **continuité** (le service doit être assuré en permanence sur l'ensemble d'un territoire donné) ;
- ▶ l'**égalité** (par l'accessibilité, la proximité, la gratuité ou une juste contribution nécessitant des compensations tarifaires et des péréquations) ;
- ▶ l'**adaptabilité** (par la prise en compte de l'évolution des besoins pour améliorer la qualité du service) ;
- ▶ la **neutralité** (le service public doit être assuré sans considération des opinions - politiques, religieuses ou philosophiques- des fonctionnaires ni de celles des usagers)
- ▶ et la **solidarité** (par un financement basé sur la redistribution des richesses).

Les réformes de l'Etat passées et à venir ont enfin pour conséquence de saucissonner les différents services. Cette **véritable balkanisation de la fonction publique** l'affaiblit davantage encore, en rendant son organisation peu lisible pour les usagers, en complexifiant les prises de décision, en réduisant sa masse critique et en restreignant les perspectives de carrière de ses agents.

3. Propositions concrètes à mettre en débat

- **Des services publics non soumis aux règles de la concurrence, via :**
 - ▶ un moratoire sur la libéralisation des services publics et une évaluation impartiale et indépendante de ses conséquences sociales, économiques et environnementales ;
 - ▶ l'arrêt immédiat de toute initiative visant la libéralisation du secteur de la santé, de l'éducation et de la recherche, de la sécurité sociale et des services d'aide et de protection sociales ;
 - ▶ le renforcement des organismes publics d'intérêt général.
- **Un strict encadrement public des Partenariats Public Privé, via :**
 - ▶ le maintien d'un contrôle et d'un suivi publics, mais aussi syndicaux, des projets développés dans le cadre des partenariats public-privé ;
 - ▶ une transparence et une évaluation des coûts effectifs à long terme qu'induisent, pour les finances publiques, ces partenariats avec le privé ;
 - ▶ le respect des principes qui fondent les services publics dans la mise en œuvre de projets en PPP ;
 - ▶ un contrôle et une transparence sur les *bénéfices* engrangés par les prestataires privés, et leur réinvestissement -à tout le moins partiel- dans les projets.

- **La restauration de la fonction publique dans ses fondements et ses principes généraux, via :**
 - ▶ la statutarisation de ses agents, en ce compris les emplois subsidiés (ACS, APE, ...);
 - ▶ un refinancement massif des infrastructures collectives et des services publics, en recourant, chaque fois que nécessaire, à de nouvelles formes de prélèvements fiscaux sur le capital et le patrimoine ;
 - ▶ la consolidation du fédéralisme d'union, solidarisant les services publics des différentes entités constitutives de l'Etat belge, permettant notamment la mutualisation des ressources d'intervention et la mobilité des agents.

- **L'objectivation et la transparence des procédures de désignation politique des fonctionnaires dirigeants** pour des mandats de législature, garantissant les compétences requises et confortant le pouvoir exécutif dans la légitimité de ses choix politiques.

- **Le développement de Conseils d'usagers**, remettant avis sur l'organisation des services.

Ces réflexions doivent pouvoir établir une revendication citoyenne forte pour la sauvegarde des services publics voir pour leur développement...